

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 février, le Conseil Municipal de Beurey sur Saulx s'est réuni en assemblée ordinaire, à 20h30, en la salle du conseil en la mairie de Beurey sur Saulx sur la convocation de M Gérard Fillon, Maire, en date du 21 février 2022
(application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 : procuration art 6,IV : chaque conseiller peut être porteur de 2 pouvoirs quorum art 6, IV : un tiers des membre en exercice)

ETAIENT PRESENT(e)S : Mrs FILLON Gérard, CORROCHER Didier, LUCQUIN Johann, LUCQUIN Patrick, SEGUER Olivier.

Mmes CAURLA Nina, FILLON-PIONNIER Michèle,
GUILLEMIN Charline, PIERRON Geneviève

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme BOUIDJERIE Michelle, Mr LEAL Jean-Antoine
(avec pouvoir à SEGUER Olivier)

M Johann Lucquin est élu secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le PV de la séance du 29 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

22-09 Demande de subvention sur travaux d'isolation et changement de mode de chauffage des bâtiments

Le Maire rappelle que la commune a engagé une première étude pour réaliser une opération complète d'isolation et de transformation du mode de chauffage des bâtiments communaux à avoir : a salle des fêtes et sa cuisine, la mairie, une partie de l'école maternelle et les deux logements communaux. Ceci va concerner notamment le changement de toiture, le changement du chauffage actuellement au fuel et l'isolation extérieur.

Le coût de l'opération a été estimé :

- pour les travaux (façade, extérieur, aménagement intérieur, toiture, techniques fluides et électricité) à 795 620 € ht. Avec une actualisation liée à l'augmentation du coût des travaux à +12% soit 95474 € ht Soit un total ht de 891094,70 €
- maîtrise d'œuvre : 72000€ ht
- contrôleur technique : 45000 € ht
- coordinateur sécurité : 3000 ht
- rapport amiante et plomb avant travaux : 5000 € ht
- obtention consuel : 600 €

Soit un total général HT de 1 016 694,70 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette opération et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions utiles et notamment la DETR, DSIL, FNADT et Climaxion

Le financement sera complété par un emprunt à hauteur de 200000€ et des fonds propres pour 27 848,41 €

Tout pouvoir est donné au Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant

22-10 Demande de subvention sur bornes de défense-incendie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve le devis présenté, faisant suite à un avis du Service départemental d'incendie, pour l'installation d'une nouvelle borne incendie rue des Pressoirs, et le changement d'une ancienne borne rue Haute, pour un montant de 9011,39 ht. et autorise le Maire à solliciter toutes subventions utiles et notamment la DETR, à hauteur de 70%

Tout pouvoir est donné au Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

22-11 Demande de subvention sur jeux pour enfants

Le Maire ayant rappelé que la commune a mis en place sur le Jard, un ensemble de jeux destiné aux enfants, il apparaît nécessaire de compléter ce dispositif par quelques nouveaux jeux destinés aux plus petits (moins de 5 ans) dont un permettant l'accès aux enfants handicapés. Sont prévus les jeux suivants : balançoire avec siège bébé, jeu ressort, escargot, coccinelle, balançoire ressort 4 places et un ensemble de panneaux ludiques. Le coût étant estimé à 8790 € ht

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le Maire à solliciter toutes subventions utiles et notamment la DETR à hauteur de 60%

Tout pouvoir est donné au Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

22-12 Demande d'installation d'un distributeur à pizzas

Par courrier récent l'entreprise Pizzao, dont le dirigeant est M Olivier Lépicié, 20 route des Chicaneaux 52100 Villiers-en-Lieu, sollicitait la commune pour un emplacement destiné à l'implantation d'un distributeur à pizzas.

Après avoir étudié le dossier présenté par l'entreprise, et en avoir délibéré, le Conseil (par 8 voix pour, un vote contre et une abstention) donne l'autorisation à l'entreprise Pizzao d'installer un distributeur à pizzas sur la commune. L'entreprise prend à sa charge les coûts d'électricité Ce distributeur sera opérationnel 24h/24 et 7j/7.

En contrepartie l'entreprise versera une redevance annuelle de 700€

Tout pouvoir est donné au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération, déterminer l'emplacement de cette installation, et signer tout document ou convention liés à cette décision.

Droit de préemption sur parcelles boisées.

Compte tenu de la nécessité de demander des informations complémentaires à l'étude notariale qui a informé la commune d'une mutation envisagée sur des parcelles boisées dont une jouxte la forêt communale, la présentation du dossier au conseil municipal est différée.

Tout pouvoir est donné au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération, déterminer l'emplacement de cette installation, et signer tout document ou convention liés à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique avoir reçu une carte de remerciement de M Rouillaux pour le colis de fin d'année.

Mme Pierron signale une coupure de l'éclairage public rue du Moulin. M Seguer va prendre l'attache d'Enedis Il est possible qu'à la suite de coups de vent, un arbre soit à nouveau tombé sur le branchement provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

